

COMMUNE DE JOUHET

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2018

Ordre du jour :

SESSION ORDINAIRE

- Organisation du temps scolaire (4 jours ou 4,5 jours)
- Facture Eaux de Vienne pour l'année 2017
- Questions diverses

L'an deux mil dix huit le jeudi 18 janvier à 20H30 le Conseil Municipal de la Commune de JOUHET dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Mme Annie BRUGIER THOREAU, Maire.

Le compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 21 décembre 2018 a été approuvé à 8 vote pour.

Date de la convocation : 14 janvier 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 12

Présents : 7

Votants : 8

MEMBRES PRESENTS : Annie BRUGIER THOREAU Maire, Dominique RABAN 1^{er} Adjoint, Alain PEYRAT 2^{ème} Adjoint, Liliane COUÉGNAS 3^{ème} Adjoint, M.Alexis MAINFROID, Mme Geneviève CHARRÉ, Valérie HULIN,

MEMBRES ABSENTS, EXCUSES & REPRESENTES : M.Benoit ADENOT,

POUVOIRS : M.Benoit ADENOT à Liliane COUÉGNAS ,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : François MATRINGHEM, Bernard JOYEUX, Damien VIDAL, Jean-Marc GREMILLON,

Monsieur Alain PEYRAT a été élu secrétaire

Objet : Organisation du temps scolaire (4 jours ou 4,5 jours)

Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération 2013.29 du 25 avril 2013 mettant en oeuvre la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2013/2014 ;

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;

Vu le courrier du Directeur académique des services de l'éducation nationale, Directeur des services départementaux de l'éducation nationale de la Vienne, reçu le 16 novembre 2017, demandant aux maires de lui communiquer, avant le 26 janvier 2018, l'avis de leur commune sur les projets d'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2018-2019 ;

Considérant les avis des représentants légaux des enfants scolarisés, les avis des employées municipales et la réglementation afférente aux emplois, les éléments financiers,

Considérant le vote du conseil d'école lors de la séance du 16 janvier 2018 favorable au maintien de l'organisation scolaire sur 4,5 jours,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, par 8 voix "pour" :

- **DECIDE** le maintien de la semaine à 4,5 jours pour la rentrée 2018-2019
- **INDIQUE** que cette décision sera transmise, conformément à la procédure indiquée, par la directrice de l'école au Directeur académique des services de l'éducation nationale avant le 26 janvier 2018

Objet : Facture Eaux de Vienne pour l'année 2017

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que la facture annuelle d'EAUX DE VIENNE-SIVEER, reçue le 26 décembre 2017, dépasse les prévisions en raison d'un changement de tarification sur lequel la Commune n'a pas été informée (tarif unique en remplacement du tarif dégressif jusqu'alors appliqué).

Madame le Maire a fait part de sa réclamation aux services et au Président du Syndicat Eaux de Vienne Siveer.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à négocier un abattement sur le montant de la facture et à signer tout protocole transactionnel avec le Syndicat Eaux de Vienne – Siveer, pour l'eau fournie en 2017.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, par 8 voix "pour" :

- **AUTORISE** Mme le Maire à négocier et à signer le protocole d'accord.